

Le 7 novembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-375

Numérique

Convention de prêt de données numériques au
bureau d'études VERDI INGENIERIE

Certifié exécutoire	14 NOV. 2022
Reçu en préfecture	09 NOV. 2022
Publié	14 NOV. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les conventions, à titre gracieux ou onéreux, concernant la cession, l'acquisition ou l'échange de données géographiques, statistiques et documentaires, sous format numérique ou autres ;

Considérant que le bureau d'études VERDI INGENIERIE est chargé de réaliser une étude de gisements fonciers et du potentiel en renouvellement urbain à l'échelle de Roannais Agglomération ;

Considérant que ledit bureau d'études sollicite Roannais Agglomération pour disposer de données numériques, gérées par les services de la Communauté d'Agglomération, afin d'accomplir sa mission ;

D É C I D E

- D'accepter le prêt de données numériques au bureau d'études VERDI INGENIERIE pour réaliser une étude de gisements fonciers et du potentiel en renouvellement urbain à l'échelle de Roannais Agglomération ;
- D'approuver la convention de prêt de données numériques avec ledit bureau d'études VERDI INGENIERIE, 25C rue de la République - 42000 SAINT ETIENNE ;
- De préciser que ce prêt de données est consenti à titre gratuit ;
- D'autoriser Hervé DAVAL, Conseiller communautaire délégué à l'aménagement de l'espace et à la mutualisation, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne